

Les substances susceptibles de porter atteinte à la santé humaine ou à l'environnement sont extrêmement nombreuses: ?Composés organosiliciés toxiques ou persistants et substances qui peuvent donner naissance à de tels composés dans les eaux, à l'exclusion de ceux qui sont biologiquement inoffensifs ?Certains métalloïdes et métaux ainsi que leurs composés (zinc, cuivre, nickel, chrome, plomb, sélénium, arsenic, antimoine, molybdène, titane, étain, baryum, béryllium, bore, uranium, vanadium, cobalt, thallium, tellure, argent) ?Matières synthétiques persistantes qui peuvent flotter, rester en suspension ou couler et qui peuvent gêner toute utilisation des eaux ?Biocides et leurs dérivés non repris dans d'autres catégories CRITERES PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU 16. Substances dangereuses ?Substances à pouvoir cancérogène dans le milieu aquatique ou par l'intermédiaire de celui-ci ?